

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 16
- pour : 15
- contre : 1

**DÉLIBÉRATION n° B2022/003**

L'an deux mille vingt-deux et le 01 février à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Valérie DUPLAN, Serge SOHIER, Laurent LAGES et Didier FAVARO.

**Objet :** Attribution marché transport à la demande - secteur Nord du territoire

Une consultation a été lancée pour l'année 2022 afin de maintenir les services de transport à la demande assurés sur la partie Nord du territoire, dans l'attente des conclusions du diagnostic mobilité en cours avec le BE TECURBIS et de l'analyse des services régionaux de mobilité.

Si les circuits devaient être revus à l'issue du diagnostic Mobilité réalisé en 2021, des évolutions pourraient être proposées.

**Consistance du service :**

Le service est assuré le mercredi matin à destination du marché de Lannemezan sur 5 circuits.

Circuits	Communes desservies
1	Lannemezan - Uglas - Réjaumont - Tajan - Clarens - Lannemezan
2	Lannemezan - Campistrous - Lagrange - Lannemezan
3	Lannemezan - Arné - Uglas - Pinas - Lannemezan
4	Lannemezan - Galez - Galan - Tournous-Devant - Lannemezan
5	Lannemezan - Montastruc - Bonrepos - Castelbajac - Houeydets - Lannemezan

Pour les communes de Sentous, Libaros, Sabarros et Recurt, aucun itinéraire n'est préétabli, l'exploitant ne desservira chacune de ces communes que si une réservation est enregistrée et l'intégrera dans les circuits existants.

Une consultation en MAPA a été lancées auprès des opérateurs. 2 offres ont été remises suite à la consultation en marché à procédure adaptée (MAPA) : Boubée Voyages et Taxi des Etoiles.

Vu le tableau d'analyse des offres,

Au regard des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de Boubée Voyages pour un coût estimatif annuel de 27 460.16 € HT si tous les services sont assurés (30 018.56 € HT avec les variantes),

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix exprimées (1 voix contre : Roger LACOME, 1 abstention : Régine SARRAT),

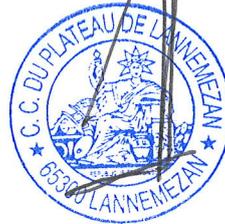
## DECIDE

- De retenir l'offre reçue du transporteur Boubée Voyage aux conditions du marché et en référence au bordereau de prix unitaire et devis quantitatif estimatif produits,
- D'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement et le marché public jusqu'au 31 décembre 2022,
- De mandater le Président pour la bonne mise en œuvre de cette prestation.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 10 FEV. 2022



Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20220201-2022-003B-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2022  
Date de réception préfecture : 10/02/2022

2